

Avis public

Est donnée par la soussignée :

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024, le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a adopté une résolution ici-bas relativement au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025.

À moins d'avis contraire, lesdites séances se tiennent au Centre Communautaire, situé au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges. Voici la résolution, les dates et les heures fixées.

11.2024.219 Adoption du calendrier des séances ordinaire de conseil 2025

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Philippe De Carufel et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025, comme ci-bas :

Lundi	20 janvier	à 19h00	Lundi	14 juillet	à 19h00
Lundi	17 février	à 19h00	Lundi	25 août	à 19h00
Lundi	17 mars	à 19h00	Lundi	8 septembre	à 19h00
Lundi	4 avril	à 19h00	Jeudi	2 octobre	à 19h00
Lundi	12 mai	à 19h00	Lundi	17 novembre	à 19h00
Lundi	16 juin	à 19h00	Lundi	15 décembre	à 19h00

Que s'il y ait tempête hivernale et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reportée(s) au lendemain à la même heure et au même endroit soit au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges.

Danielle Ouellet

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Réf : Calendrier des séances du conseil de l'année 2023

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 13 novembre 2024 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir : sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité au www.notredamedesneiges.qc.ca section greffe et ce, entre 8h30 à 16h00.

En foi de quoi, ce certificat de publication est donné, ce 13 novembre 2024.

Danielle Ouellet

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière